

VOS ÉLUS VOUS INFORMENT



NOVEMBRE 2013



Un automne sous le signe des travaux

Restructuration du réseau pluvial dans les rues de la haie boulland, des gains et des fermes

Remplacement de la canalisation principale d'eaux pluviales entre le réceptacle du rû du Breuil, rue de la haie boulland pour rejoindre la rivière rue des gains en passant par la rue des fermes.

Ce chantier sera suivi par la remise en ordre de la voirie dans ces rues.

Ils devraient débuter dès mi-novembre 2013 pour une durée de deux mois.

Une circulation alternée sera mise en place avec, selon les impératifs du chantier, des interdictions de circulation, notamment dans la rue des gains.

A titre tout à fait exceptionnel et réservé exclusivement aux riverains de la rue des gains il sera autorisé d'emprunter le sens interdit de la rue de la haie boulland pour rejoindre leur domicile.

Pour la sécurité des administrés et du personnel travaillant sur place, nous vous remercions de respecter les indications de sécurité routière (vitesse...)

Ont été retenues les entreprises SADE CGTH pour le remplacement des canalisations d'eaux pluviales et STAR ILE DE France pour la réfection des voiries.

Aménagement du cheminement piétonnier de la Route de Houdan - RD 983 2^{ème} tranche



Elargissement des trottoirs et maintien des talus sont prévus le long de la route de Houdan en continuité des travaux déjà réalisés en 2009.

Ils devraient débuter fin novembre 2013 pour une durée de 5 semaines.

Une circulation alternée sera mise en place.

Le chantier est prévu du numéro au numéro de la route de Houdan.

L'entreprise LEFEBVRE a été retenue pour la réalisation de ces travaux.



Pour la sécurité des administrés et du personnel travaillant sur place, nous vous remercions de respecter les indications de sécurité routière (vitesse...)

PROCHAINS RAMASSAGES

DERNIER RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS : Le lundi 2 décembre

DÉCHETS SPÉCIAUX : Le samedi 7 décembre sur le parking
de la salle communale d'Auffreville-Brasseuil.

Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

OBJETS ENCOMBRANTS : Le lundi 16 décembre



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE



Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu chaque année du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Sont concernés : les jeunes gens à partir de 18 ans, les nouveaux arrivants dans la commune.

Pour se faire, les personnes concernées doivent se présenter en Mairie, munies de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent.

VÉGÉTAUX ET RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES

Il est rappelé que les végétaux **ne doivent pas dépasser sur la voie publique.**

Tout arbre de plus de 2 mètres de hauteur doit être planté à plus de 2,50 mètres de la limite.

En conséquence tous les propriétaires doivent se mettre en conformité. A l'approche de l'automne le ramassage des feuilles des propriétés privées n'a pas à être supporté par la collectivité.



